

Le 29 mars 2022

Mmes et Mrs les conseillers municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

**CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister à la *réunion du conseil municipal* qui se tiendra exceptionnellement à la salle Joseph CHESSERON le :

**MARDI 5 AVRIL 2022 à 20H30**

Objet de la séance :

1. Comptes de Gestion 2021 du receveur,
2. Compte Administratif 2021,
3. Affectation des résultats 2021,
4. Vote du taux 2022 des taxes communales,
5. Budgets Primitifs 2022,
6. Désignation d'un référent « biodiversité » à la CCTOVAL,
7. Demande de subvention du Comice du monde rural,
8. Demande de Subvention de l'Association Equip'âge en voy'âge,
9. Demande de subvention des jeunes agriculteurs du canton de Château-la-Vallière,

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

J.J. BORDEAU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

Date de la convocation : 29 mars 2022 Date affichage : 29 mars 2022	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.</i>	<b>Présents</b> : Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Gaëlle JACQUET, Martine LEFORESTIER, David BOUHIER, Stéphanie LEFAY, Grégory FOUQUET, Rachel PINHO-PINET, Eric STOPIN et Angélique BESNARD-GAUTHIER.
<b>Secrétaire de séance</b> : Rachel PINHO	<b>Absent(s) excusé(s)</b> : Bérangère MIGNOTTE
	<b>Absents représentés</b> : Bérangère MIGNOTTE par David BOUHIER

Les élus adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

1	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR</b>	<b>DCM-2022-04/04</b>
---	--	-----------------------

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

- Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>2</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	<b>DCM-2022-04/05</b>
----------	----------------------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal COUSSEAU, Adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		26 897.65		493 924.63
Op° de l'exercice	150 031.08	23 361.40	283 275.79	489 890.71
Totaux	150 031.08	50 259.05	283 275.79	983 815.34
<b>Résultats clôture</b>	<b>99 772.03</b>			<b>700 539.55</b>
Restes à réaliser	62 060.65	10 824.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	212 091.73	61 093.05	283 275.79	983 815.34
<b>Résultats définitifs</b>	<b>151 008.68</b>			<b>700 539.55</b>

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>3</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>DCM-2022- 04/06</b>
----------	---	----------------------------

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'année 2021 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître à la clôture de l'exercice :

- un excédent de fonctionnement de **700 539.55€**
- un déficit d'investissement de **99 772.03 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **62 060.65€**
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de **10 824.00€**

Que de ce fait le besoin de financement de la section d'investissement est de **151 008.68 €**

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit sur le budget 2022 :

- affectation au compte 1068 de la somme de **151 008.68 €**
- report en fonctionnement (R 002) de la somme de **549 530.87 €**
- report en investissement (D001) de la somme de **99 772.03 €**

<b>4</b>	<b>VOTE DU TAUX 2022 DES TAXES</b>	<b>DCM-2022- 04/07</b>
----------	------------------------------------	----------------------------

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas porter de modification aux taux des taxes communales pour l'année 2022. Les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti s'établissant comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 37.00 %

Taxe Foncière (Non bâti) : 48.00 %

<b>5</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	<b>DCM-2022- 04/08</b>
----------	-----------------------------	----------------------------

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2022, ainsi qu'il suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 014.480,87 Euros

Recettes : 1 014.480,87 Euros

Investissement :

Dépenses : 866.832,68 Euros

Recettes : 866.832,68 Euros

Compris les restes à réaliser et la reprise des résultats 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget tel que présenté, par chapitre sur la section de fonctionnement et par opération sur la section d'investissement.

<b>6</b>	<b>SUBVENTION AU COMICE DU MONDE RURAL</b>	<b>DCM-2022- 04/09</b>
----------	--	----------------------------

L'Assemblée générale du Comice du Monde Rural de l'Arrondissement de Chinon a décidé de solliciter une subvention auprès des communes sur la base de 0,10 euros par habitant. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 47,80 euros au Comice du Monde Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 47.80 euros (quarante-sept euros et quatre-vingt centimes) au Comice du Monde Rural de l'Arrondissement de Chinon au titre de l'année 2022.

<b>7</b>	<b><i>SUBVENTION A L'ASSOCIATION EQUIP'ÂGE EN VOY'ÂGE EHPAD DE BOURGUEIL</i></b>	<b>DCM-2022- 04/10</b>
----------	--	----------------------------

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association EQUIP'AGE EN VOY'AGE, ayant pour objet de soutenir, promouvoir, animer et gérer les activités sociales ou culturelles des résidents de l'EHPAD Riv'âge de Loire de Bourgueil.

Pendant la crise sanitaire les personnes âgées ont souffert du manque d'interaction avec l'extérieur et l'association a pu leur proposer diverses activités de loisirs et de culture en les accompagnant en dehors de l'établissement lors de sorties organisées.

L'établissement accueillant des résidents originaires de tout le territoire de la CCTOVAL et en particulier quelques Poncivilliens, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette initiative qui est l'occasion pour les résidents de sortir du quotidien et de conserver une vie relationnelle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150,00 euros à l'association Equip'âge en voy'âge.

<b>8</b>	<b><i>SUBVENTION AU SYNDICAT DES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE</i></b>	<b>DCM-2022- 04/11</b>
----------	---	----------------------------

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du syndicat des jeunes agriculteurs du canton de Château-la-Vallière, créé en 2007 et ayant pour objet de dynamiser et d'animer le secteur agricole pour montrer l'importance de l'agriculture à la population.

Il a notamment pour projet d'organiser une fête agricole cantonale les 13 et 14 août 2022 sur la commune de Channay-sur-Lathan.

L'organisation de cette manifestation générant des frais, le Conseil Municipal est sollicité afin de bien vouloir accorder une aide à hauteur de 300 euros pour permettre la réalisation du projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300 euros au Syndicat des jeunes agriculteurs du canton de Château-la-Vallière.

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 5 AVRIL 2022</b>				
<b>N° délibération</b>	<b>Nomenclature « Actes »</b>		<b>Objet de la délibération</b>	<b>Page</b>
	<b>Code</b>	<b>Thème</b>		
<b>DCM-2022-04/04</b>	7	7.1 Finances locales – Décisions budgétaires	Compte de gestion 2021 du receveur	82
<b>DCM-2022-04/05</b>	7	7.1 Finances locales – Décisions budgétaires	Compte administratif 2021	83
<b>DCM-2022-04/06</b>	7	7.1 Finances locales – Décisions budgétaires	Affectation du résultat de l'exercice 2021	84
<b>DCM-2022-04/07</b>	7	7.2 Finances locales – Fiscalité	Vote du taux 2022 des taxes	84
<b>DCM-2022-04/08</b>	7	7.1 Finances locales – Décisions budgétaires	Budgets Primitifs 2022	85
<b>DCM-2022-04/09</b>	7	7.5 Finances locales - Subventions	Subvention au comice du monde rural	85
<b>DCM-2022-04/10</b>	7	7.5 Finances locales - Subventions	Subvention à l'association Équip'âge en Voy'âge Ehpad de Bourgueil	86
<b>DCM-2022-04/1</b>	7	7.5 Finances locales - Subventions	Subvention au syndicat des jeunes agriculteurs du canton de Château-la-Vallière	87

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 5 AVRIL 2022 en mairie d'AVRILLÉ-LES-PONCEAUX, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

<b>EMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2022</b>	
Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire	Monsieur Pascal COUSSEAU, 1 <sup>er</sup> adjoint au maire
Madame Bérangère MIGNOTTE, 2 <sup>ème</sup> adjointe au maire <b>ABSENTE</b>	Madame Gaëlle JACQUET, conseillère municipale
Madame Martine LEFORESTIER, conseillère municipale	Monsieur David BOUHIER, conseiller municipal
Madame Stéphanie LEFAY, conseillère municipale	Monsieur Grégory FOUQUET, conseiller municipal
Madame Rachel PINET, conseillère municipale	Monsieur Éric STOPIN, conseiller municipal
Madame Angélique GAUTHIER, conseillère municipale	